

Cas pratique sur la filiation

Par **Lawstudent1**, le 14/03/2016 à 07:48

Bonjour à tous, j'aurais quelques questions sur cas pratique lié à la filiation d'un enfant adultérin.

H(homme) et F (femme) sont mariés depuis 3 ans et font chambre séparée depuis maintenant 1 an. Cela fait un peu plus d'1 an que F consomme une relation adultérine avec Z. F est enceinte et s'interroge sur les liens de filiation qui peuvent être créés entre l'enfant et H et l'enfant et Z qui est de toute évidence le père biologique. F craint que H demande à être désigné comme le père, elle souhaite que Z soit désigné comme le père.

Par principe, cela devrait être le mari de la femme qui soit déclaré officiellement comme le père de l'enfant comme la mère de l'enfant devrait être inscrite sur l'acte de naissance, la présomption de paternité doit jouer non? Il faudrait alors que Z conteste la filiation pour reconnaître l'enfant ou peut-il le reconnaître par exemple in utero et cela annulerait la présomption de paternité?

Merci de vos éclaircissements :)

Par **Camille**, le 14/03/2016 à 18:34

Bonjour,

[citation]elle souhaite que Z soit désigné comme le père.[/citation]

Et Z et H sont-ils d'accord ?

[smile17][smile17][smile17]

Par **Lawstudent1**, le 14/03/2016 à 19:51

Z surement mais pas H qui d'après F souhaiterait être reconnu comme père de l'enfant.

Par **Camille**, le 14/03/2016 à 20:44

Bsr,

[citation]Z surement[/citation]

Houlà ! Pas dit du tout, ça !

Pourquoi Z n'a-t-il apparemment pas demandé à F de divorcer de H pour l'épouser, lui ?

Selon vous ?

[smile17][smile17][smile17]

Par **Lawstudent1**, le **14/03/2016** à **21:10**

Qu'importe, textuellement le cas pratique dit que F "s'interroge sur les liens de filiation qui peuvent être créés avec H et Z qui est de toute évidence le père biologique", il est plutôt demandé d'exposer les possibilités à F.

Donc j'imagine que par principe, la présomption de paternité doit jouer (si épouse mentionnée comme mère dans acte de naissance/ enfant conçu pendant le mariage) obligatoirement non? Ou Z peut-il faire jouer une filiation par une reconnaissance prénatale en outrepassant la présomption de paternité? Ou il faut obligatoirement une contestation en paternité en premier lieu pour faire jouer par la suite une reconnaissance volontaire? (si tant est que Z consente à la filiation!)

Par **Lawstudent1**, le **15/03/2016** à **21:05**

La présomption de paternité du mari joue-t-elle forcément en premier lieu et de ce fait le parent adultérin pourrait établir sa filiation à l'égard de l'enfant qu'en menant une action en contestation de paternité puis reconnaissance? Ou bien le parent adultérin peut-il par exemple faire une reconnaissance prénatale de l'enfant pour faire échouer la présomption légale de paternité pour le mari?